

Permettre à chacun de participer à la transition écologique

Renforcer les primes pour aider les particuliers et les entreprises du territoire

Pour permettre aux habitants et entreprises de son territoire de participer pleinement à la transition écologique et énergétique, Toulouse Métropole prolonge et renforce sa politique d'aide aux particuliers et aux entreprises pour l'achat de vélos et de véhicules peu émissifs, la rénovation énergétique, l'installation de panneaux photovoltaïques et la réparation d'objets du quotidien.

- *primes vélo* : les professionnels, qui pouvaient déjà être aidés à l'achat de vélos cargos pour le transport de marchandise ou la livraison, ont désormais l'opportunité d'obtenir également une aide pour l'achat de vélos de service à leurs salariés.

- *véhicule + propre* : les professionnels qui souhaitent acheter un véhicule propre n'auront plus l'obligation de se séparer d'un véhicule plus ancien pour bénéficier d'une aide.

- *éco-rénovation* : que ce soit pour les habitations individuelles ou les copropriétés, le dispositif de prime est élargi et simplifié pour inciter les propriétaires et co-propriétaires à y avoir recours.

- *installation de panneaux photovoltaïques* : les installations de chauffe-eau solaire peuvent désormais être aidées.

- *réparation* : la liste des objets pouvant bénéficier d'une aide à la réparation s'étend et inclut désormais les instruments de musique.

Ces modifications ont été adoptées par le Conseil métropolitain du 10 février 2022.

>> [Télécharger la délibération](#)

Service de presse
Hôtel de Ville, place du Capitole
31000 Toulouse
tel. 05 61 22 21 47
service.presse@toulouse-metropole.fr
espacepresse.toulouse-metropole.fr

Suivez toutes les informations du
service de presse sur le fil
Twitter [@PresseToulouse](#)

